

# La Feuille de hou

Bulletin municipal

[www.champrond-en-gatine.org](http://www.champrond-en-gatine.org)



EDITION SPÉCIALE

n°40 - décembre 2012

## INFO SUR LE « PLAN NEIGE » DE CHAMPROND

Actuellement, il existe trois structures capables de débloquer notre réseau routier :

- Les déneigeuses du conseil général (camions orange ou blanc)
- Le tracteur communal équipé d'une lame
- L'aide des agriculteurs locaux (parfois missionnés par le « CC28 » Conseil Général d'Eure et Loir, ou par la commune dans un esprit de solidarité)



Pour être efficace, des priorités sont établies pour répondre aux urgences. En effet, les moyens déployés seront plus rapides pour dégager une route donnant accès à des personnes nécessitant des soins (Accès infirmières, ambulances, ...).

La deuxième priorité est de faciliter les actifs à rejoindre les axes départementaux pour se rendre sur leur lieu de travail (vers les gares de La Loupe ou Courville, Axe Chartres - Nogent).

Nous invitons donc toutes les familles à déclarer les personnes fragiles nécessitant un passage régulier des services médicaux à la mairie en période hivernale au 02 37 49 80 20. La municipalité pourra réorienter le tracteur communal en cas d'extrême urgence déclarée.

**Il est conseillé de s'inscrire sur le site internet de la commune [www.champrond-en-gatine.fr](http://www.champrond-en-gatine.fr) pour bénéficier d'informations en temps réel (newsletter).**



Suite à des arrêtés préfectoraux ou du Conseil général, ou encore des consignes de notre regroupement pédagogique, le transport scolaire pourra être interrompu. Le syndicat scolaire informera également les familles via les moyens de communication tels que Site internet, téléphone... Sous l'autorité de la commune, des axes communaux ou départementaux pourront être fermés à la circulation de façon temporaire. Pour le confort et la sécurité de chacun, des déviations seront mises en place.



En cas de grosses congères, les 2 routes concernées par un avis de fermeture sont :  
D129 (Champrond-en-Gâtine > Beaufrepaire) et la portion entre « le moulin » et « l'aiguillon »  
Le passage par la route de Combres via « la Craiserie » ou la route d'Illiers serait privilégié.

**La commune :**

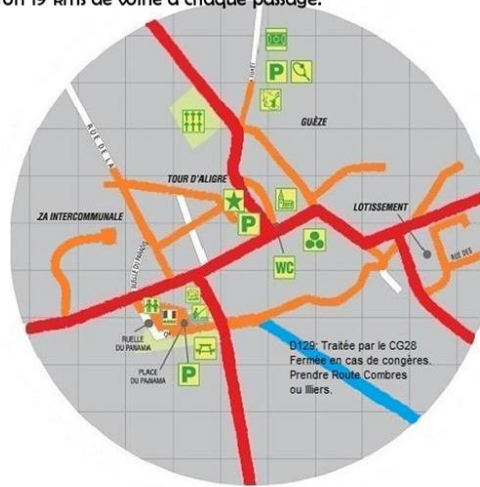
Tous les axes **rouges** du plan en 1ère page sont traités par le conseil général d'Eure et Loir.  
Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.  
Les routes de couleur **violet** pourraient être fermées exceptionnellement à la circulation.

**Il faut savoir que notre commune est très étendue, il faut environ 4h30 de travail avec le tracteur communal pour déneiger les routes de notre compétence.**

Il arrive parfois, que les agents communaux fassent plusieurs passages dans la même journée.  
La municipalité invite les riverains à la patience lors des fortes chutes de neige.  
Le tracteur de la commune parcourt environ 19 kms de voirie à chaque passage.

**Le centre du village :**

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessous sont traités par le conseil général d'Eure et Loir.  
Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.  
Les employés communaux concentreront leurs efforts pour rendre accessible au plus vite les commerces indispensables et axes permettant d'atteindre les routes départementales.



**ATTENTION !**

LA LOI RAPPELLE QUE CHAQUE PROPRIÉTAIRE, CHAQUE  
LOCATAIRE EST RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT  
FACE À SON DOMICILE.  
GRÂCE AUX EFFORTS DE CHACUN, LE RÉSEAU PIÉTONNIER  
PEUT ÊTRE AINSI RAPIDEMENT PRATICABLE.

**Document à conserver.**  
**La municipalité remercie tous les agriculteurs locaux  
pour l'entraide lors des périodes neigeuses.**

**LES ÉVÈNEMENTS À VENIR...**

**Le samedi 15 décembre à 18h**



*Chants de Noël  
en l'église Saint Sauveur*

Suivis d'une dégustation  
des célèbres Petits Cochons de Champrond,  
de vin chaud et de jus d'orange au miel

*Informations au 02.37.49.83.23/02.37.49.85.33*



Toute l'équipe municipale  
vous souhaite de bonnes  
fêtes de fin d'année

Prochaine édition de votre bulletin municipal : 29 mars 2013

Date limite de transmission de vos articles : 7 mars 2013